

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE de Vaiges

Objet : demande présentée par la société Fours à Chaux de l'Ouest (FACO), dont le siège social est situé au lieu-dit Pareds, 4 route de La Monerie à La Jaudonnière (85110), en vue d'exploiter, après renouvellement et extension, la carrière de la Hunaudière à Vaiges (53480).

Commissaire enquêteur titulaire : M. Alain Parra d'Andert, cadre bancaire en retraite.

Commissaire enquêteur suppléant : M. Jean-Michel Pottier, cadre bancaire en retraite.

Dates et modalités de l'enquête publique : du lundi 15 décembre 2025 à 9h00 au jeudi 15 janvier 2026 à 17h00.

Le dossier sera déposé à la mairie de Vaiges (1 route de la Bazouge), afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 (la mairie sera exceptionnellement fermée les 26 et 31 décembre 2025 et le 2 janvier 2026) ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la préfecture de la Mayenne (46 rue Mazagran à Laval), aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 – fermetures exceptionnelles le 26 décembre 2025 et le 2 janvier 2026). Le dossier sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6918/>

Le dossier comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Vaiges. Les observations pourront également être adressées :

- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Vaiges, qui les annexera au registre d'enquête,
- sur le registre numérique du site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6918/>
- par voie électronique à l'adresse dédiée : enquete-publique-6918@registre-dematerialise.fr

Les observations du public formulées pendant l'enquête par voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Vaiges, les :

- lundi 15 décembre 2025, de 9h00 à 12h00
- lundi 22 décembre 2025, de 9h00 à 12h00
- mardi 6 janvier 2026, de 14h00 à 17h00
- samedi 10 janvier 2026, de 9h00 à 12h00
- jeudi 15 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Vaiges, en préfecture de la Mayenne, et sur le site Internet des services de l'Etat en Mayenne : www.mayenne.gouv.fr (rubriques : Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Autorisation).

Informations complémentaires : elles peuvent être demandées à facovaiges.ep@groupehtp.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus motivé. Celle-ci sera prise par la préfète de Mayenne.